

N°2025/295

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Arrondissement
de BRIANCON

Commune du MONETIER-LES-BAINS

A R R E T E

Avenant n°1 à l'arrêté général réglementant la circulation et le stationnement sur la commune de Monetier les Bains,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-27, L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de Procédure Pénal ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-3 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023;

Vu l'arrêté municipal n°2025/268 du 29 juillet 2025 portant même objet ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la commodité de la circulation en limitant parfois cette dernière et en réglementant les conditions d'occupation des voies ;

A R R E T E

Article 1: L'arrêté municipal n°2025/268 du 29 juillet 2025 est abrogé suite à une erreur matérielle.

Article 2 : L'article 11 de l'arrêté général réglementant la circulation et le stationnement sur la commune du Monêtier-les-Bains est modifié comme suit :

SIGNAL « STOP » :

- 1292 route de Grenoble, sortant de la résidence Cœur des Ecrins

Article 3 : L'article 15-1 de l'arrêté général réglementant la circulation et le stationnement sur la commune du Monêtier-les-Bains est modifié comme suit :

Interdiction de tourner à gauche :

- 1292 route de Grenoble, sortant de la résidence Cœur des Ecrins

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de La Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Responsable de l'Antenne Technique de Briançon

Fait au MONETIER LES BAINS, le 12 août 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

